

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 22 novembre 2019

1) Salle des fêtes

M. le Maire présente aux conseillers l'esquisse modifiée selon les observations apportées par la commission travaux et lors de la précédente réunion de conseil.

Plusieurs observations sont faites par les conseillers qui seront à nouveau soumises à l'architecte.

En allègement de la dépense M. le Maire invite le conseil à l'autoriser d'une part à solliciter l'Etat (DETR, DSIL), le Département et la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre pour obtenir des subventions et d'autre part à contracter un prêt au meilleur taux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, autorise M. Le Maire à solliciter les partenaires financiers pour obtenir une subvention et à contracter un emprunt.

2) Point sur l'éclairage public

M. le Maire informe le conseil que tous les lampadaires de la commune vont être équipés en éclairage LED par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre. Les travaux seront échelonnés sur deux ans. La CCCA a commencé par équiper les poteaux dont les lampes sont très énergivores comme la Rue de Rimare. Il précise que l'intensité pourra être réglée.

3) Chemins de randonnées

Afin de permettre l'inscription des chemins ruraux, sentes rurales et chemins vicinaux au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) M. le Maire demande au conseil de bien vouloir délibérer pour le classement des voies ci-après :

CR 27 La passée

CE ZH dit de la Mare de Rimare

CE ZH dit de la Mare de Roumentot

ZH 7 la Mare de Roumentot

ZH 9 La mare de Roumentot

ZC 7

Pour information M. le Maire précise que la commune avait déjà délibéré en février 2017 pour inscrire certains chemins et voies.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, accepte le classement au PDESI des voies ci-dessus.

4) Questions diverses

Pour rappel :

Arbre de Noël : le dimanche 15 décembre à 10 h 30

Vœux le samedi 18 janvier à 11 h

Galette des rois : dimanche 19 janvier à 15 h